

programme sur lequel nous serions tous d'accord. Après le débat de cet après-midi, inutile de dire qu'il était apparemment impossible d'en arriver à une entente. Lorsqu'un groupe pense d'une façon et un autre, de l'autre, le Gouvernement doit, qu'il le veuille ou non, arrêter la marche à suivre et être prêt à engager sa fortune sur cette décision. Le Gouvernement tient à accommoder les honorables députés, comme il tient à la collaboration entre les deux côtés de la Chambre. Il vaut mieux, cependant, qu'il adopte immédiatement la ligne de conduite qu'il juge dans l'intérêt public, que de permettre que le Parlement, comme lors de la dernière session, emploie une bonne partie de son temps à débattre à fond diverses questions, par suite de l'incapacité des deux côtés de la Chambre d'en venir à une entente.

Le chef de l'opposition (M. Bracken) nous a invités maintes et maintes fois, cette année, à convoquer le Parlement de bonne heure.

Des VOIX: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous y sommes maintenant.

Des VOIX: Oh! Oh!

Le très hon. MACKENZIE KING: Certains de mes jeunes amis d'en face semblent très pressés de parler de ceci ou de cela, sans se soucier de l'importance du sujet. S'ils étaient parlementaires depuis aussi longtemps que moi, ils sauraient qu'il est anormal qu'une session commence en cette saison et qu'il y a longtemps que cela ne s'est produit. Or voici que nous cherchons à nous entendre avec les honorables députés d'en face et que, pour l'instant, nous ne sommes payés de notre peine que par les moqueries que nous avons entendues.

Je tiens à noter que si nous avons convoqué les Chambres aujourd'hui et non plus tard, comme le veut la coutume, c'est que certaines questions nous paraissent devoir être signalées sous leur vrai jour, dès le début de la session. Nous avons donc l'intention de nous en tenir à la procédure que j'ai proposée, à moins que la Chambre ne repousse la proposition dont elle est saisie et n'en décide autrement. Mon honorable ami me permettra en outre de lui dire que toutes les questions dont il a traité cet après-midi nous seront soumises la semaine prochaine.

Des VOIX: Non!

Le très hon. MACKENZIE KING: Pardon. On pourra discuter toutes sortes de questions à l'occasion du débat sur les accords de Genève. Une journée est prévue pour les

mesures d'urgence sur le change, une autre pour la prorogation provisoire des mesures transitoires. Je n'ai pas dit que le jour fixé serait le seul jour consacré au débat prévu. Je me suis efforcé d'expliquer bien clairement que le Gouvernement tient à exposer au Parlement et à la population du pays les diverses mesures importantes qui nécessiteront des débats prolongés; mais, du fait que ces questions devront être discutées à fond, nous voulons que la discussion commence sans délai, afin que la population se fasse une idée juste sur toutes ces questions.

M. BRACKEN: Le premier ministre voudra bien me permettre de l'interrompre. Ai-je raison de supposer que si cette motion est adoptée, le Gouvernement déterminera le mode de procédure sans tenir compte des jours réservés aux députés ni de toute autre considération analogue?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. BRACKEN: Et que le Gouvernement est disposé à adopter le mode de procédure que le premier ministre a indiqué au début de ses remarques, c'est-à-dire qu'une journée sera réservée au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et deux jours à la discussion des accords de Genève. Voici la question que je désire poser: le premier ministre accepterait-il de différer le débat sur les accords de Genève afin que nous puissions, pendant ces deux jours, continuer le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône? J'imagine que nous pourrions en venir à une entente s'il voulait bien agréer cette proposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au sujet de la proposition de mon honorable ami, je dois dire qu'à mon sens si nous poursuivons le débat sur l'Adresse après que les chefs auront pris la parole il faudra ensuite décider qui, parmi les députés, sera autorisé à reprendre le débat le lendemain. Etant donné que les honorables députés ont tous droit à la même considération, la prolongation de la discussion d'un autre jour créerait toutes sortes de mécontentements. Il deviendrait impossible à l'Orateur ou à quiconque de décider qui, parmi les députés, aurait le privilège de poursuivre le débat ce jour-là.

M. GRAYDON: Alors, je désire poser une autre question. Si cette remarque s'applique au débat sur l'Adresse n'a-t-elle pas tout autant de poids dans le cas de la discussion des accords de Genève, à laquelle les honorables députés désirent participer?